

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR
COMMUNE DE MILLERY

COMPTE-RENDU du Conseil municipal : séance du vendredi 27 mai 2024.

L'an deux mil vingt-quatre et à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la Commune convoqué le 23 mai 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

Présents : Mme CLÉMENT Patricia, Mme GARCIA Sandra, Mme GILLES Céline, M. JANNIER Pascal, M. LUCOTTE Dominique, M. LÜDI Jacky,.

Absents : M. BROCH Gilbert, pouvoir à M. JANNIER Pascal, M. CHARLES Christian pouvoir à M. LUCOTTE Dominique, Mme GARCIA Claudine, pouvoir à M. LÜDI Jacky, M. ROUSSEAU Philippe pouvoir à Mme GARCIA Sandra.

Secrétaire de séance : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : M. JANNIER Pascal..

Le compte-rendu du Conseil municipal du 3 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

I) TRAVAUX DE VOIRIE 2024 DANS LE CADRE DU PLAN MARSHALL VOIRIE COMMUNALE CÔTE D'OR

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et précisé que cette demande fait suite à la crue de l'Armançon en date du 1er avril 2024 (classement de la commune en catastrophe naturelle, journal officiel du 16 avril 2024) approuve le projet suivant ainsi que son estimation et son montant et sollicite le Conseil départemental dans le cadre du Plan Marshall Voirie Communale Côte-d'Or et précise que le coût de la MOe ICO est pris en charge au titre du subventionnement.

→ Voie communale numéro 11 au hameau de Charentois rue des Enlerys consistant en une remise en l'état à l'identique à savoir :

- purges sur les zones contaminées par les eaux de ruissellement du fait du débordement de la rivière, apport de grave concassée pour reprise des purges et couche de structure, remise en état des accotements et couche de roulement.
- sollicite le concours du Conseil départemental dans le cadre du programme d'Appel à Projets (AP).
- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- certifie que les travaux portent sur des voies communales.
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
APPEL À PROJETS	sollicitée	7 500.00 € HT	30% de 7 500.00 € HT	2 250.00 € HT
DOTATION DE SOLIDARITE (ETAT)	sollicitée	7 500.00 € HT	30% de 7 500.00 € HT	2 250.00 € HT
TOTAL DES AIDES				4 500.00 € HT
Autofinancement du maître d'ouvrage				3 000.00 € HT

II) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ EN FAVEUR DE L'ÉQUIPEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES TOUCHÉES PAR DES ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et considérant les dégâts occasionnés suite à la crue de l'Armançon le 1er avril 2024 (classement de la commune en catastrophe naturelle, journal officiel du 16 avril 2024) approuve les projets suivants ainsi que leurs estimations et leurs montants et sollicite une demande de subvention au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales touchées par des événements climatiques

I) Voie communale numéro 11 au hameau de Charentois rue des Enlerys consistant en une remise en l'état à l'identique à savoir :

- purges sur les zones contaminées par les eaux de ruissellement du fait du débordement de la rivière, apport de grave concassée pour reprise des purges et couche de structure, remise en état des accotements et couche de roulement.

- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
APPEL À PROJETS	sollicitée	7 500.00 € HT	30% de 7 500.00 € HT	2 250.00 € HT
DOTATION DE SOLIDARITE (ETAT)	sollicitée	7 500.00 € HT	30% de 7 500.00 € HT	2 250.00 € HT
TOTAL DES AIDES				4 500.00 € HT
Autofinancement du maître d'ouvrage				3 000.00 € H

II) Voie communale numéro 11 au hameau de Charentois rue des Enlerys, pont franchissant l'Armançon : réparation de l'ouvrage d'art à savoir :

réparation du mur en retour nord et confortement de la dalle béton en amont par la réalisation de sondages au niveau de la dalle afin de vérifier sa stabilité, la réalisation d'un sondage au niveau du mur pour déterminer l'épaisseur de grave à reprendre, la réparation du mur en retour rive nord et la réparation du bord de la dalle côté amont.

« Il a été impossible d'accéder au pied des culées et de la pile centrale (crue) ce qui a rendu le diagnostic incomplet. »

Le montant des travaux d'une réparation de l'ouvrage en l'état devrait être de l'ordre de 50 000 euros auquel s'ajoutera le montant des frais du bureau d'études, des études de sol et de dalle, prestations de l'ordre de 20 000 € HT.

Le montant total de l'opération est estimé à 70 000.00 € HT.

- définit le plan de financement suivant :

ORIGINE DU FINANCEMENT	Date de demande	OU Date d'attribution	MONTANT(HT)	(%)
ETAT : dotation de solidarité	30/05/24		28 000.00 €	40,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL			€	%
CONSEIL REGIONAL			€	%

AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS Préciser :			€	%
TOTAL subventions publiques			28 000.00 €	%
DEMANDEUR : Fonds propres				%
DEMANDEUR : Emprunt			42 000.00 €	60,00%

III) Passerelle piétonne située en amont du pont sis sur la VC N° 11:
Le diagnostic n'a pu être réalisé en temps et en heure.

III) ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES ZM N° 394 ET 395

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et considérant le plan de division établi par M. TISSANDIER Matthieu, géomètre expert, décide à l'unanimité de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées ZM numéro 394 et ZM numéro 395, propriétés de M. POULAIN Jean-Marc selon les propositions faites par ce dernier à savoir :

- parcelle cadastrée ZM numéro 394, constructible, d'une contenance de 5a48ca au prix de 25 euros le m². Soit $548 \times 25 = 13\,700$ euros.
- Parcelle cadastrée ZM numéro 395, non constructible, d'une contenance de 12a61ca au prix de 0.30 € le m². Soit : $1261 \times 0.30 = 378.30$ euros.

Soit un total de 14 078.30 euros.

Informations diverses :

- Les festivités de la **fête nationale** auront lieu le samedi 13 juillet : jeux l'après-midi et repas le soir.
- Suite à un courrier relatif au **transport scolaire** adressé à Madame la Présidente du conseil régional et au premier vice-président chargé des transports, M. NEUGNOT Michel le 25 avril dernier, celui-ci est resté sans réponse à ce jour !!!

—

Séance levée à 21h35

Pensez à visiter le site internet communal régulièrement mis à jour. www.millery21.fr